



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170828-20170828-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2017

Publication : 04/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Août 2017

OBJET : Lancement de la souscription pour la rénovation du chemin de croix du calvaire.

N° d'ordre : 20170828 – 3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 22 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 28 août 2017, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Étaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES

Avait donné Pouvoir : Francis PIN (pouvoir à Christian ANDRES) – Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Robert BOURCIER) – Philippe DI MARCO (pouvoir à Jacques BONNARDEL).

Était absent : Olivier BACQUART

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition faite par l'Association Queyras Passion de commencer le montage des dossiers pour le financement des travaux de rénovation du chemin de croix du Calvaire. Ce chemin de croix étant un élément important du patrimoine religieux de la Commune, il sera possible de solliciter la Fondation du Patrimoine à laquelle la Commune a adhéré.

Pour cela, l'association Queyras Passion qui suit le dossier lance une souscription auprès de ses adhérents ou autres, par le biais de la Fondation du Patrimoine qui reversera le montant de la souscription à la Commune. Les frais de gestion sont évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune. Cette souscription sera éventuellement abondée par la Fondation du Patrimoine sur ses fonds propres, ce qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

L'Association Queyras Passion assurera, à ses frais, l'impression de 500 dépliantes comprenant les bons de souscription pour l'opération.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 8 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

APPROUVE l'exposé du maire

AUTORISE le maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration du chemin du Calvaire, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 28 Août 2017

Le Maire
Jacques BONNARDEL

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le 31 Aout 2017*

